



MAIRIE DE FUMEL

Tél. : 05 53 49 59 66

Mail : marche.public@mairiefumel.fr

DECISION DU MAIRE N° 1DC2024

OBJET : Travaux de V.R.D. : voies communales, chemins ruraux, trottoirs, places et parkings

LE MAIRE DE FUMEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **L 2122.22,**

Vu la délibération en date du **25 mai 2020** par laquelle le conseil municipal charge le Maire, par délégation, pour la durée de son mandat de prendre certaines décisions notamment :

« 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et d'accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

Vu le marché de V.R.D. : voies communales, chemins ruraux, trottoirs, places et parkings arrivant à terme le 31 mars 2024, il est nécessaire de relancer une consultation

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le **2 février 2024** sur le B.O.A.M.P., affiché en Mairie le **2 février 2024** puis publié sur le site internet de la ville de Fumel <http://www.mairiefumel.fr>

Vu la dématérialisation du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation <http://demat-ampa.fr/>

Vu les téléchargements du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation <http://demat-ampa.fr/>



Vu les offres de prix déposées par les entreprises suivantes :

- ✓ **COLAS SUD OUEST 47240 BON-ENCENTRE** colas.lotetgaronne@colas.com
- ✓ **EUROVIA AQUITAINE 47520 LE PASSAGE** daniel.morellini@eurovia.com

Considérant qu'il est apparu après analyse des offres que la proposition de l'entreprise **SAS EUROVIA AQUITAINE 47520 LE PASSAGE D'AGEN** a été jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité.

Vu la lettre en date du **11 mars 2024** adressée à l'entreprise non retenue : COLAS SUD OUEST 47240 BON-ENCENTRE

D E C I D E

- 1°) **DE CONCLURE** un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes passé selon la procédure adaptée concernant les travaux de V.R.D. : voies communales, chemins ruraux, trottoirs, places et parkings avec l'entreprise **SAS EUROVIA AQUITAINE Métairie de Beauregard – CS 60123 47520 LE PASSAGE D'AGEN**.
- 2°) **DE PRECISER** que le marché est conclu sur la base des prix unitaires figurant sur le bordereau des prix unitaires et que le montant maximum du marché est de 700 000 € HT pour 3 ans.
- 3°) **D'INDIQUER** que le présent marché est établi pour une durée de 1 an à compter du 01/04/2024, renouvelable deux fois.
- 4°) **DE DIRE** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 2151-539 du budget de la commune.
- 3°) **DE CONFIRMER** que la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal. Elle fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et elle sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Fumel le 21 mars 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).


Josiane SARCK
Adjointe au Maire